

**BM&A**

11 rue de Laborde  
75008 PARIS

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**DELOITTE & ASSOCIES**

6 place de la Pyramide  
92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

# **GRTgaz**

Société anonyme

6, rue Raoul Nordling  
92270 BOIS-COLOMBES

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**BM&A**

11 rue de Laborde  
75008 PARIS

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**DELOITTE & ASSOCIES**

6 place de la Pyramide  
92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

# GRTgaz

Société anonyme

6, rue Raoul Nordling  
92270 BOIS-COLOMBES

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

A l'Assemblée générale de la société GRTgaz,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GRTgaz relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d’émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Votre société réalise un test de dépréciation en cas d’identification d’indices de perte de valeur pour s’assurer de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles. Nous avons revu les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur et examiné les données et les hypothèses utilisées ainsi que la procédure d’approbation de ces estimations par la direction.
- Comme indiqué dans le paragraphe « Titres de participation et créances rattachées » de la note « Immobilisations financières », la valeur comptable des titres de participation pour lesquels votre société s’inscrit dans une logique de détention durable est ramenée à sa valeur d’utilité si celle-ci est inférieure. Nous avons examiné les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur d’utilité ainsi que la procédure d’approbation de ces estimations par la direction.
- Comme indiqué dans la note « Provision pour démantèlement » de la partie « Règles et méthodes comptables » et la note 9 de l’annexe aux comptes annuels, votre société constitue dans le cadre de ses activités des provisions pour le démantèlement des conduites de transport. Nous avons revu les hypothèses de ces provisions et vérifié que les notes annexes donnent une information appropriée.
- La note « Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel de GRTgaz » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 9 et 12 décrivent le mode d’évaluation et de comptabilisation des engagements résultant du régime de retraite des Industries Electriques et Gazières et la valeur des contrats d’assurance souscrits pour y faire face. Nous avons examiné les bases et modalités du calcul actuariel des engagements, étant rappelé que seule une partie de ces engagements fait l’objet de provisions, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

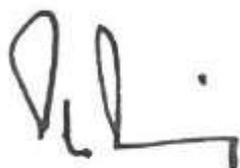
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 29 mars 2021

Les Commissaires aux comptes

BM&A



Pascal de ROCQUIGNY



Marie-Cécile MOINIER

DELOITTE & ASSOCIES



Olivier BROISSAND



**COMPTES ANNUELS AU 31/12/2020**

---

# Sommaire

<b>Bilan</b>	<b>2</b>
<b>Compte de résultat</b>	<b>5</b>
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>7</b>
<i>PREAMBULE</i>	8
<i>FAITS MARQUANTS</i>	8
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	9
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	14
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	17
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	23
<i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	29



# Bilan

# BILAN ACTIF

Présenté en milliers d'euros

Actif	Exercice clos le 31/12/2020 12 mois		Exercice clos le 31/12/2019 12 mois	
	Brut	Amort. Prov	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais de recherche et développement	22 157	3 214	18 943	1 133
Concessions, brevets et droits similaires	571 691	409 314	162 377	150 927
Immobilisations incorporelles en cours	41 846		41 846	49 387
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains, agencements	54 117	13 884	40 233	43 248
Constructions	465 333	161 588	303 745	307 568
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 169 081	4 313 697	6 855 384	7 025 518
Autres immobilisations corporelles	142 160	92 706	49 454	49 347
Immobilisations corporelles en cours	266 308		266 308	193 273
Avances et acomptes	549		549	356
<b>Immobilisations Financières</b>				
Titres de participation	670 950	378	670 572	633 469
Créances rattachées à des participations	212 916		212 916	212 916
Prêts	7 999	14	7 985	7 415
Autres immobilisations financières	9 479		9 479	10 961
<b>TOTAL (I)</b>	<b>13 634 586</b>	<b>4 994 795</b>	<b>8 639 791</b>	<b>8 685 518</b>
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	99 178	12 557	86 621	91 733
En-cours de production (biens et services)			0	0
<b>Créances</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	816		816	624
Clients et comptes rattachés	228 471	5 991	222 480	240 446
Autres créances				
. Personnel	70		70	106
. Organismes sociaux	4		4	7
. Etat, impôts sur les bénéfices	13 443		13 443	10 746
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	46 806		46 806	41 468
. Autres	6 142		6 142	6 307
. Compte courant	164 222		164 222	61 262
Disponibilités	3 511		3 511	3 936
Charges constatées d'avance	4 962		4 962	3 917
<b>TOTAL (II)</b>	<b>567 625</b>	<b>18 548</b>	<b>549 077</b>	<b>460 552</b>
Frais d'émission des emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)	351		351	0
<b>TOTAL ACTIF (I à V)</b>	<b>14 202 562</b>	<b>5 013 343</b>	<b>9 189 219</b>	<b>9 146 070</b>

# BILAN PASSIF

Présenté en milliers d'euros

PASSIF	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
<b>Capitaux Propres</b>		
Capital social ou individuel (dont versé : 620 425 milliers d'euros)	620 425	620 425
Primes d'émission, de fusion, d'apport	276 528	291 412
Réserve légale	62 042	62 042
Réserves réglementées		
Report à nouveau	85 754	558
Résultat de l'exercice	329 007	333 884
Subventions d'investissement	156 145	166 408
Provisions réglementées	2 877 644	2 789 388
<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 407 545</b>	<b>4 264 117</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques	5 086	17 467
Provisions pour charges	83 240	70 407
<b>TOTAL (II)</b>	<b>88 326</b>	<b>87 874</b>
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Découverts, concours bancaires	218	5
Emprunts et dettes financières diverses		
. Emprunts	4 108 821	4 245 607
. Divers	14 376	13 031
. Compte courant		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	11 042	10 695
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	173 255	160 733
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	94 002	87 644
. Organismes sociaux	55 430	55 074
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaire	34 675	31 995
. Autres impôts, taxes et assimilés	14 859	14 516
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	134 218	100 854
Autres dettes	52 211	73 678
Produits constatés d'avance	236	236
<b>TOTAL (III)</b>	<b>4 693 343</b>	<b>4 794 068</b>
Ecart de conversion passif (IV)	5	11
<b>TOTAL PASSIF (I à IV)</b>	<b>9 189 219</b>	<b>9 146 070</b>



# Compte de résultat

## Compte de résultat

# COMPTE DE RESULTAT

Présenté en milliers d'euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2020		31/12/2019	
	12 mois		12 mois	
	France	Exportation	Total	Total
Production vendue (biens)	434		434	630
Production vendue (services)	1 876 743		1 876 743	1 885 268
Dont Accès des Tiers au Réseau	1 785 995		1 785 995	1 781 739
Dont Prestations de raccordements	21 427		21 427	21 350
Dont Autres produits	69 321		69 321	82 179
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>1 877 177</b>	<b>0</b>	<b>1 877 177</b>	<b>1 885 898</b>
Production stockée			102 376	98 021
Production immobilisée			41	207
Subventions d'exploitation reçues			23 565	14 526
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			5 106	10 379
Autres produits				
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>2 008 265</b>	<b>2 009 031</b>
Achats de matières premières et autres			-80 186	-93 408
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-4 756	12 962
Autres achats et charges externes			-449 022	-479 440
Impôts, taxes et versements assimilés			-98 351	-86 722
Salaires et traitements			-191 855	-187 921
Charges sociales			-102 874	-107 288
Dotations aux amortissements sur immobilisations			-477 833	-478 748
Dotations aux provisions sur actif circulant			-1 646	-1 805
Dotations aux provisions pour risques et charges			-13 288	-24 059
Autres charges			-30 500	-32 260
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>-1 450 311</b>	<b>-1 478 689</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>557 954</b>	<b>530 342</b>
Produits financiers de participations			80 450	132 570
Produits des autres valeurs mobilières et créances			27	33
Autres intérêts et produits assimilés			80	326
Reprises sur provisions et transferts de charges			3	56
Différences positives de change				
<b>Total des produits financiers</b>			<b>80 560</b>	<b>132 985</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			-729	
Intérêts et charges assimilées			-95 802	-100 458
Différences négatives de change				
<b>Total des charges financières</b>			<b>-96 531</b>	<b>-100 458</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-15 971</b>	<b>32 527</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			<b>541 983</b>	<b>562 869</b>
Produits exceptionnels sur opérations en capital			11 206	13 087
Reprises sur provisions et transferts de charges			112 534	122 418
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>123 740</b>	<b>135 505</b>
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			-10 409	-44 328
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			-200 790	-201 405
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			<b>-211 199</b>	<b>-245 733</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>-87 459</b>	<b>-110 228</b>
Participation des salariés			-11 839	-9 842
Impôts sur les bénéfices			-113 678	-108 915
<b>Total des Produits</b>			<b>2 212 565</b>	<b>2 277 521</b>
<b>Total des charges</b>			<b>-1 883 558</b>	<b>-1 943 637</b>
<b>RESULTAT NET</b>			<b>329 007</b>	<b>333 884</b>



# Annexes aux comptes annuels

# Annexes aux comptes annuels

## PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 189 219 milliers d'euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 329 007 milliers d'euros.

Les montants sont présentés en milliers d'euros sauf précision contraire.

## FAITS MARQUANTS

### UN NOUVEAU TARIF REGULATOIRE ATRT 7

Par la délibération portant décision tarifaire du 23 janvier 2020, la CRE a défini la méthodologie et fixé les tarifs dits « ATRT 7 » destinés à s'appliquer à compter du 1er avril 2020, également pour une période de quatre ans et une mise à jour au 1er avril de chaque année. Il est établi de façon à couvrir, pour chaque année, le revenu autorisé par la CRE, en fonction des données d'inflation constatées et des meilleures prévisions disponibles de souscriptions de capacités pour l'année considérée. Le taux de rémunération de base réel avant impôt sur les sociétés appliqué à la BAR sera de 4,25% et la mise en place de ce tarif ATRT7 se traduira par une évolution tarifaire moyenne de + 1,4 % par an.

Sur la base de ce tarif régulé, le chiffre d'affaires acheminement de chaque client est fonction de ses réservations de capacité.

Ces éléments tarifaires sont assortis d'un mécanisme de régularisation de charges et de produits (CRCP).

### IMPACTS DE LA CRISE COVID-19

Les impacts de la crise du COVID-19 sur la performance opérationnelle et financière du Groupe sont présentés dans le rapport d'activité.

### ACQUISITIONS TITRES DE PARTICIPATION

Eiffel Gaz Vert SLP, créée en décembre 2019, dont l'objet est la constitution d'un portefeuille d'investissements finançant des Projets utiles à la production ou distribution ou à l'utilisation de gaz renouvelable, a achevé en septembre 2020 sa période de levée de fonds. GRTgaz est associé à hauteur de 19,03 % pour un montant de 40 millions d'euros. La dette liée au capital non appelé s'élève à 34,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

### EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 04 janvier 2021, GRTgaz SA a racheté 17 500 actions propres au prix unitaire de 95,87 € au FCPE Alto dans le cadre la convention de liquidité en vigueur entre GRTgaz SA et le gestionnaire du FCPE Alto (Amundi).

Le 05 février 2021, le Tribunal de commerce de Paris a rendu son verdict en première instance au titre du litige AIO (Avis d'Instruction Opérationnel), entre GRTgaz et ENGIE SA. Ce jugement condamne GRTgaz a versé 3,5 millions d'euros à ENGIE. GRTgaz va faire appel de cette décision. Ce risque n'est pas provisionné dans les comptes au 31 décembre 2020.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes au 31 décembre 2020.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **GENERALITES**

Les comptes annuels de l'exercice 2020 sont établis dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu des règlements ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble du règlement l'ayant modifié par la suite.

### **UTILISATION D'ESTIMATION**

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les estimations significatives réalisées par GRTgaz SA pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

L'évaluation des provisions pour risques et charges :

L'évaluation des provisions pour risques et charges repose sur des hypothèses dont la modification pourrait conduire à une révision significative des provisions comptabilisées.

L'évaluation des engagements de retraite et autres engagements envers le personnel hors bilan :

L'évaluation des engagements de retraite repose sur des calculs actuariels. Toute modification dans les hypothèses retenues par GRTgaz SA pourrait avoir un impact significatif sur l'évaluation des engagements.

### **PROVISIONS REGLEMENTEES**

Les provisions réglementées sont essentiellement constituées de l'amortissement dérogatoire lié à l'écart entre les durées d'utilité (retenues en comptabilité pour l'amortissement des immobilisations) et les durées d'usage (admissibles fiscalement).

### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Ce poste comprend pour l'essentiel les valeurs d'achat ou de production des logiciels, amorties sur leur durée d'utilité.

La durée d'utilité des logiciels retenue pour le calcul de l'amortissement est généralement comprise entre trois et huit ans.

Les autres frais de développement sont immobilisés s'ils satisfont des conditions précises. Il s'agit des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et qui généreront des avantages économiques futurs : prototype système de désodorisation décentralisée ou prototype Power To Gas.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les activités de recherche et de développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement, de la qualité du service et de l'utilisation des ressources énergétiques.

### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont constituées uniquement de biens propres. Elles sont comptabilisées à leur coût réel d'achat ou de production, y compris les frais accessoires.

Les coûts d'emprunt attribuables au financement d'un actif sont comptabilisés en charges et étalés sur la période de financement.

L'application des règlements n° 2002-10 et 2004-06 du CRC sur les actifs est effective, notamment en ce qui concerne l'approche par composants et l'amortissement des immobilisations suivant leur durée d'utilité. La mise en place de l'approche par composants a essentiellement touché les installations complexes (stations de compression).

L'essentiel des immobilisations corporelles est amorti selon le mode linéaire. Un amortissement dérogatoire est comptabilisé en prenant en compte les valeurs d'usage admises par l'administration fiscale.

Certaines immobilisations font l'objet d'un amortissement fiscal dégressif excédant l'amortissement de dépréciation économique linéaire : l'écart entre l'amortissement fiscal dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées.

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les principales durées d'utilité et d'usage des composants principaux sont les suivantes :

	Durées d'utilité	Durées d'usage
Canalisations (artères/antennes), branchements canalisations	50 ans	25 ans
Protection cathodique	20 ans	15 ans
Postes de livraison DP tuyauterie et matériel connexe	30 ans	15 ans
Postes de livraison CI tuyauterie et matériel connexe	30 ans	15 ans
Postes de pré détente tuyauterie et matériel connexe	30 ans	15 ans
Postes de sectionnement / coupure	50 ans	20 ans
Compression	30 ans	12 ans

## IMMOBILISATIONS FINANCIERES

### Titres de participation et créances rattachées

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés au coût d'acquisition. Leur valeur est revue annuellement. Une dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur de rendement, aux cours de bourse et le cas échéant en prenant en compte d'éventuelles couvertures de change.

### Autres immobilisations financières

Figurent des prêts accordés aux salariés et des subventions accordées à un organisme collecteur agréé de l'effort à la construction. Une dépréciation est éventuellement constituée.

## STOCK DE GAZ

Ce poste comprend :

- le gaz disponible en conduite.
- le stock issu du contrat de sécurité, qui permet à l'entreprise de détenir la capacité nécessaire pour pallier le besoin d'équilibrage de son réseau de transport.
- et des prêts ou emprunts de gaz au titre des Operating Balance Agreement, la contrepartie étant constatée en créance ou en dette.

Il est valorisé selon la méthode du prix moyen pondéré.

## STOCK DE MATERIEL

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la totalité des compteurs est comptabilisé en immobilisations corporelles.

Le stock de matériel et de pièces de rechange est valorisé au coût moyen pondéré. Ce stock fait annuellement l'objet d'une provision pour dépréciation selon une méthode statistique.

La durée de dépréciation retenue pour chaque famille d'article est définie selon la durée de conservation avec risque d'obsolescence :

<b>Famille d'articles</b>	<b>Durées de conservation avec risque d'obsolescence moyen</b>
Tétrahydrothiophène i.e produit odorisant	Non déprécié
Manchons	Non déprécié
Compression > 10 K€	Non déprécié
Pièces métalliques	10 ans
Modules mécaniques	10 ans
Pièces élastomères	5 ans
Pièces électriques	5 ans
Modules électriques	5 ans
Produits chimiques	5 ans

## **QUOTAS D'EMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE**

Conformément à la publication en 2012 de l'ANC de « Propositions de comptabilisation des quotas de CO2 » applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stock.

Les quotas alloués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle.

Les quotas acquis sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Les ventes ou les restitutions annuelles de quotas constituent des sorties de stock, qui sont reconnues sur la base d'un coût unitaire moyen pondéré.

À la clôture, si les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont supérieures au nombre de quotas en portefeuille, un passif est enregistré.

Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, GRTgaz n'a enregistré aucun passif au titre des quotas d'émission à effet de serre.

L'estimation des émissions réalisées de gaz à effet de serre est de 216,9 Kilos-tonnes pour l'année 2020 valorisées à 1,03 M€. Le stock de quotas de CO2 comptabilisé au 31 décembre 2020 est de 1,3 M€.

## **CREANCES D'EXPLOITATION**

Les créances clients regroupent toutes les créances liées aux prestations et les créances rattachées au cycle d'exploitation.

Elles comprennent également les factures à établir.

Dépréciation des créances clients :

Le risque d'impayés est apprécié individuellement pour tous les clients.

## **CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES**

Les dettes libellées en devises sont converties au cours du 31 décembre. Les écarts de conversion en résultant figurent respectivement à l'actif et au passif du bilan selon qu'il s'agit de pertes ou de profits potentiels de change.

Les pertes latentes (écart de conversion actif) font l'objet d'une provision pour pertes de change.

## **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

## **ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL DE GRTgaz**

### **Régime spécial des Industries Électriques et Gazières**

GRTgaz relève du régime spécial Invalidité, Vieillesse et Décès des Industries Électriques et Gazières présenté en note 12.

### **Méthode de comptabilisation**

Conformément à l'option offerte par l'article 324-1 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, GRTgaz inscrit à son passif sous forme de provision uniquement les engagements accordés au personnel correspondant à des droits déjà ouverts (rentes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité) ou à des prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Le montant des indemnités de départ à la retraite est déterminé au prorata des droits acquis en fin d'exercice par l'ensemble des agents statutaires. Sa couverture s'effectue en partie par voie d'externalisation vers des fonds assurantiels.

Les autres engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan, ils sont mentionnés en engagements hors bilan (cf. note 12).

### **Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles**

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations de GRTgaz est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité et de rotation du personnel.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux du marché des obligations d'entreprises de première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués.

### **RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, principalement l'amortissement dérogatoire et les résultats sur cession d'immobilisations.

### **IMPOT SUR LES BÉNÉFICES**

GRTgaz SA est depuis le 1er janvier 2012 sous le régime d'intégration fiscale institué par l'article 68 de la loi n°87-1060 du 30 décembre 1987. Elle est société tête de Groupe au sens des dispositions des articles 223 A et suivants du CGI.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du Groupe à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

Les effets du régime d'intégration fiscale sont comptabilisés sur la charge d'impôt de GRTgaz SA, en tant que société mère.

### **COMPARABILITE DES EXERCICES**

Les exercices 2020 et 2019 sont comparables.

### **PROVISION POUR DEMANTELEMENT**

À l'issue de leur durée d'exploitation, certaines installations, dont notamment les canalisations de transport, doivent être démantelées. Cette obligation résulte de réglementations environnementales actuellement en vigueur dans les pays concernés, de contrats ou de l'engagement implicite du Groupe.

Compte tenu d'études sur les réserves de gaz, la société a été conduite, en 2010, à revoir l'échéance des obligations juridiques couvertes par les provisions pour démantèlement. Sur la base de la publication de l'Agence Internationale de l'Énergie, qui a repoussé la fin d'exploitation du gaz à horizon de 2 260, l'actualisation de ces provisions sur une échéance aussi lointaine conduit à une valeur actuelle quasi nulle.

La fin d'alimentation de la Zone en gaz B nécessite la conversion des infrastructures de Transport, avec notamment des aménagements temporaires du réseau de Transport actuel. Le projet de conversion a débuté par une phase pilote en 2018 et s'est achevé en 2020.

Le 29 octobre 2020, le décret n° 2020-1313 modifiant le décret n° 2016-348 relatif au projet de conversion du réseau de gaz naturel à bas pouvoir calorifique introduit une échéance pour la réalisation de la conversion totale du réseau de gaz B fixée au 1er octobre 2029.

Dans le cadre de l'arrêté à fin 2020, un actif et une provision de démantèlement ont été comptabilisés pour 3,6 m€. L'actif de démantèlement sera amorti sur une durée s'étalant de 8 à 10 ans

## **CONTROLE FISCAL**

Depuis l'exercice 2013, GRTgaz s'est inscrit dans le cadre de l'expérimentation de la Relation de Confiance avec l'Administration fiscale. Les conclusions de la revue fiscale portant sur les exercices de 2013 à 2018 dans le cadre de cette relation n'ont pas identifié de sujets de contentieux avec l'administration non résolus. Le 02 mai 2019, GRTgaz a signé avec l'administration fiscale le protocole de Partenariat fiscal.

La Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED) a initié, en novembre 2019, un contrôle relatif à l'indice retenu par GRTgaz pour la déclaration des volumes consommés de gaz pour le fonctionnement des turbocompresseurs des stations de compression sur la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 31 décembre 2019. L'avis du résultat d'enquête, en date du 28 août 2020, a mis en évidence une erreur dans l'indice retenu (choix de l'indice 36 au lieu de l'indice 36 bis) conduisant à redressement de l'ordre de 11,1 millions d'euros au titre des années couvertes par le contrôle. GRTgaz a accepté les conclusions de l'avis du résultat d'enquête, a procédé au paiement de ce redressement. GRTgaz a fait valoir son droit à l'erreur en argumentant de sa bonne foi. Le Procès-Verbal de constat, en date du 06 novembre 2020, clos le contrôle et permet à GRTgaz de bénéficier du droit à l'erreur, l'exonérant du paiement des intérêts de retard et de sanctions.

## Annexes aux comptes annuels

### NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

#### **Note 1 - Immobilisations brutes = 13 634 586 milliers d'euros**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Mise en service	Reclassement	Apport	A la clôture
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>568 948</b>	<b>67 937</b>	<b>-15 784</b>	<b>15 229</b>	<b>-636</b>	<b>0</b>	<b>635 694</b>
Frais de recherche et développement	2 723			20 070	-636		22 157
Concessions, brevets et droits similaires	516 838		-15 283	70 136			571 691
Immobilisations incorporelles en-cours	49 387	67 937	-501	-74 977			41 846
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>11 815 849</b>	<b>321 391</b>	<b>-36 430</b>	<b>-15 229</b>	<b>11 967</b>	<b>0</b>	<b>12 097 548</b>
Terrains et agencements	56 771		-47	251	-2 858		54 117
Constructions	455 137	3 617	-95	12 609	-5 935		465 333
Installations techniques, matériel et outillages industriels	10 978 232	5 610	-28 718	193 222	20 735		11 169 081
Autres immobilisations corporelles	132 080	8 569	-3 022	4 508	25		142 160
Immobilisations en cours	193 273	303 402	-4 548	-225 819			266 308
Avances & acomptes	356	193					549
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>864 777</b>	<b>44 818</b>	<b>-8 251</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>901 344</b>
Titres de participation	633 469	37 481				0	670 950
Créances rattachées à des participations	212 916	5 616	-5 616				212 916
Prêts	7 431	860	-292				7 999
Autres immobilisations financières	10 961	861	-2 343				9 479
<b>TOTAL</b>	<b>13 249 574</b>	<b>434 146</b>	<b>-60 465</b>	<b>0</b>	<b>11 331</b>	<b>0</b>	<b>13 634 586</b>

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels et licences liées aux projets informatiques.

Les immobilisations en cours correspondent essentiellement aux investissements dans le réseau de transport de gaz. Au 31 décembre 2020, les immobilisations en cours sont constituées principalement des projets suivants : station de compressions de Vindecy, renforcement de l'artère Bretagne Sud, raccordement usine CCCG de la CEB, conversion de la zone B, aux progiciels informatiques (Scala, RIO, PUMA, SHERPA) et projets innovants (Fenhyx, Tenore).

Les immobilisations financières sont constituées

- d'une participation de 100 %, d'une valeur de 40 760 milliers d'euros, dans la société GRTgaz Développement, (elle-même détentrice de la totalité des titres de la holding de droit allemand GRTgaz Deutschland-GmbH, (porteuse de 49 % des titres des sociétés Megal Verwaltungs-GmbH et Megal Mittel-Europäische-Gasleitungsgesellschaft mbH & Co. KG),
- d'une participation de 82,20 % d'une valeur de 589 014 milliers d'euros, dans la société ELENGY (elle-même détentrice de 100 % d'ELENGY Hub et Expertise et de 100 % de FOSMAX LNG)
- d'une participation de 83,55% dans la société 3GRT, d'une valeur de 4 milliers d'euros,
- d'une participation de 19,03% d'une valeur de 40 000 milliers d'euros, dans le fonds d'investissement EIFFEL GAZ VERT S.L.P, L'objectif de ce fonds est d'investir exclusivement dans des actifs contribuant à décarboner le contenu du réseau de gaz (grâce à l'injection de biométhane ou d'hydrogène par exemple) ou d'accroître les volumes de gaz transportés (en développant entre autre les stations de GNV ou de GNL).
- d'une participation de 15,87% dans la société DECLARANET,
- d'une participation de 7,75% dans la société de droit allemand PRISMA European Capacity Platform GmbH,
- d'un prêt accordé de 207 300 milliers d'euros à GRTgaz Développement dans le cadre de l'acquisition des participations allemandes au 1<sup>er</sup> février 2012,
- de prêts et avances accordés aux salariés (prêts pour accession à la propriété),
- de prêts destinés à financer la Participation à l'Effort de Construction,
- et de dépôts de garantie concernant l'immobilier.

**Note 2 - Amortissements et provisions d'actif = 4 994 795 milliers d'euros**

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassement	Apport	A la clôture
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>367 501</b>	<b>60 312</b>	<b>-15 283</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>412 528</b>
Frais de recherche et développement	1 590	1 626		-2		3 214
Concessions, brevets et droits similaires	365 911	58 686	-15 283			409 314
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>4 196 539</b>	<b>411 857</b>	<b>-26 523</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>4 581 875</b>
Terrains et agencements	13 523	501	-47	-93		13 884
Constructions	147 569	17 306	-81	-3 206		161 588
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 952 714	381 079	-23 397	3 301		4 313 697
Autres immobilisations corporelles	82 733	12 971	-2 998			92 706
Immobilisations en cours	0					0
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>16</b>	<b>378</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>392</b>
Titres de participation	0	378				378
Prêts	16		-2			14
<b>TOTAL</b>	<b>4 564 056</b>	<b>472 547</b>	<b>-41 808</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 994 795</b>

**Note 3 – Stock = 86 621 milliers d'euros**

Stock	31/12/2020	31/12/2019
<b>Stock de gaz</b>	<b>42 292</b>	<b>42 362</b>
<b>Quotas de GES</b>	<b>1 330</b>	<b>0</b>
Stock de matériel brut	55 556	61 784
Dépréciation sur stock de matériel	-12 557	-12 413
<b>Stock de matériel net</b>	<b>42 999</b>	<b>49 371</b>
<b>En cours de production</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>86 621</b>	<b>91 733</b>

GRTgaz effectue des achats de gaz en vue de couvrir ses autoconsommations et d'assurer l'équilibrage de son réseau.

**Note 4 - État des créances = 695 330 milliers d'euros**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
<b>Actif immobilisé</b>	<b>230 394</b>	<b>6 172</b>	<b>224 222</b>
Créances rattachées à des participations	212 916	5 616	207 300
Prêts	7 999	290	7 709
Autres immobilisations financières	9 479	266	9 213
<b>Actif circulant &amp; charges constatées d'avance</b>	<b>464 936</b>	<b>464 936</b>	<b>0</b>
Clients et comptes rattachés	228 471	228 471	
Personnel et organismes sociaux	74	74	
Etat, impôt sur les bénéfices	13 443	13 443	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	46 806	46 806	
Autres créances	6 142	6 142	
Avances et acomptes versés sur commandes en-cours	816	816	
Compte courant	164 222	164 222	
Charges constatées d'avance	4 962	4 962	
<b>TOTAL</b>	<b>695 330</b>	<b>471 108</b>	<b>224 222</b>

Les autres créances (6 142 milliers d'euros au 31 décembre 2020) sont constituées principalement des créances auprès des clients des Stockeurs (1 839 milliers d'euros), au titre du terme tarifaire de compensation de stockage.

**Note 5 - Provisions pour dépréciation de l'actif circulant = 18 548 milliers d'euros**

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours	12 413	144		12 557
Comptes de tiers	4 609	1 502	-120	5 991
Autres comptes débiteurs	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>17 022</b>	<b>1 646</b>	<b>-120</b>	<b>18 548</b>

La méthode de calcul de la dépréciation sur les stocks et en-cours dont les modalités d'estimation ont été revues en 2013, est basée sur le taux de rotation constaté dans l'exercice par catégorie d'actifs. Les taux de rotation retenus pour 2020 sont :

	<b>Entrée</b>	<b>Sortie</b>
Stocks nationaux	69%	12%
Magasin régionaux	24%	23%

Les articles dont le taux d'entrée et le taux de sortie sont inférieurs au taux ci-dessous font l'objet d'une dépréciation.

**Note 6 - Produits à recevoir par postes du bilan = 215 627 milliers d'euros**

<b>Produits à recevoir</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Clients et comptes rattachés	202 184	204 583
Etat impôt sur les bénéfices	13 443	10 746
Autres créances	0	5
<b>TOTAL</b>	<b>215 627</b>	<b>215 334</b>

**Note 7 - Charges constatées d'avance = 4 962 milliers d'euros**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Elles concernent essentiellement les loyers pour 3 508 milliers d'euros et des assurances pour 970 milliers d'euros.

## Annexes aux comptes annuels

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Note 8 - Capital social** = 620 425 milliers d'euros

Mouvement des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	62 042 493	0,01	620 425
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>62 042 493</b>	<b>0,01</b>	<b>620 425</b>

Tableau des variations des capitaux propres	Capitaux propres à l'ouverture	Affectation du résultat de l'exercice précédent et dividendes	Remboursement de la prime d'émission	Apport	Autres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres à la clôture
Capital social	620 425						620 425
Primes d'émission, d'apport	291 412	- 14 884					276 528
Réserve légale	62 042						62 042
Report à nouveau	558	85 196					85 754
Résultat de l'exercice	333 884	- 333 884				329 007	329 007
Subvention d'investissement	166 408				- 10 263		156 145
Provisions réglementées	2 789 388				88 256		2 877 644
<b>TOTAL</b>	<b>4 264 117</b>	<b>- 263 572</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>77 993</b>	<b>329 007</b>	<b>4 407 545</b>

**Note 9 - Provisions** = 2 965 970 milliers d'euros

Nature de provisions	A l'ouverture	Dotation	Reprise pour utilisation	Reprise pour excédent	Démantèlement	A la clôture
<b>Provisions réglementées</b>	<b>2 789 388</b>	<b>200 790</b>	<b>-112 534</b>			<b>2 877 644</b>
Amortissements dérogatoires	2 789 388	200 790	-112 534			2 877 644
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>87 874</b>	<b>13 638</b>	<b>-14 311</b>	<b>-2 492</b>	<b>3 617</b>	<b>88 326</b>
Provisions relatives au personnel	61 251	10 203	-117			71 337
Provisions pour litiges opérationnels	5 376	505		-2 226		3 655
Provisions pour litiges fiscaux (hors IS)	11 103		-11 103			0
Autres Provisions	10 144	2 930	-3 091	-266	3 617	13 334
<b>TOTAL</b>	<b>2 877 262</b>	<b>214 428</b>	<b>-126 845</b>	<b>-2 492</b>	<b>3 617</b>	<b>2 965 970</b>

**- Provisions réglementées :**

Il s'agit de la contrepartie de l'amortissement dérogatoire calculé sur la base des durées d'usage admises par l'Administration fiscale.

**- Provisions relatives au personnel : 71 337 milliers d'euros (cf. détails en note 12.D).**

**- Provisions pour litiges opérationnels (3 655 milliers d'euros au 31-12-2020) :**

Ces provisions sont enregistrées en fonction du risque estimé de sortie des ressources et de la fiabilité de la détermination des coûts concernés.

**- Provisions pour autres risques (13 344 milliers d'euros au 31-12-2020) :**

Les provisions pour autres risques sont constituées des provisions pour litiges personnel et organismes sociaux (1 080 milliers d'euros), provisions pour bonus différé (7 911 milliers d'euros), provision pour perte de change (351 milliers d'euros), provision pour démantèlement (3 992 milliers d'euros).

Les variations 2020 au titre des provisions pour autres risques sont principalement dues à l'augmentation de la provision démantèlement de 3 617 milliers d'euros et de la provision URSSAF de 463 milliers d'euros.

**Note 10 - État des dettes = 4 693 343 milliers d'euros**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Etablissements de crédit</b>	<b>218</b>	<b>218</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Découverts, concours bancaires	218	218		
<b>Dettes financières diverses</b>	<b>4 123 197</b>	<b>367 047</b>	<b>1 613 166</b>	<b>2 142 984</b>
Emprunts	4 108 821	363 204	1 612 790	2 132 827
Divers	14 376	3 843	376	10 157
Comptes courants	0			
<b>Fournisseurs</b>	<b>173 255</b>	<b>173 255</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	173 255	173 255		
<b>Dettes fiscales &amp; sociales</b>	<b>198 966</b>	<b>198 966</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Personnel, organismes sociaux	149 432	149 432		
Etat, Impôt sur les bénéfices	0	0		
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaire	34 675	34 675		
Autres	14 859	14 859		
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>	<b>134 218</b>	<b>134 218</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>52 211</b>	<b>43 628</b>	<b>7 006</b>	<b>1 577</b>
<b>Avances et acomptes reçus s/commande</b>	<b>11 042</b>	<b>11 042</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>236</b>	<b>236</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>4 693 343</b>	<b>928 610</b>	<b>1 620 172</b>	<b>2 144 561</b>

Les autres dettes (52 211 milliers d'euros au 31 décembre 2020) sont constituées principalement des dettes envers les Stockeurs (-17 731 milliers d'euros), au titre du terme tarifaire de compensation de stockage.

Les dettes financières diverses sont essentiellement constituées d'emprunts contractés auprès d'ENGIE.

Montant de l'emprunt	Début	Échéance	Nominal restant dû	Taux d'intérêt
1 500 000	2005	2029	780 569	5,5000%
800 184	2005	2029	349 842	0,1170%
800 000	2011	2021	200 000	4,1410%
207 300	2012	2022	207 300	3,3400%
90 000	2014	2024	90 000	0,1279%
190 000	2014	2024	190 000	2,0309%
345 000	2015	2025	345 000	1,6700%
100 000	2016	2026	100 000	0,8500%
162 000	2017	2023	162 000	0,7000%
135 000	2017	2027	135 000	1,3300%
135 000	2017	2028	135 000	1,4100%
993 000	2017	2041	886 988	1,4600%
110 000	2018	2026	110 000	1,0500%
110 000	2018	2027	110 000	1,2100%
110 000	2018	2028	110 000	1,3600%
175 000	2020	2032	175 000	0,7800%
<b>TOTAL NOMINAL RESTANT DÛ - EMPRUNTS</b>			<b>4 086 699</b>	
<b>TOTAL INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS</b>			<b>22 122</b>	
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>			<b>4 108 821</b>	

**Note 11 - Charges à payer par postes du bilan = 385 397 milliers d'euros**

<b>Charges à payer</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Emp. & dettes auprès des établissements de crédit		
Emp. & dettes financières diverses	22 122	22 768
Fournisseurs	138 833	114 704
Dettes fiscales et sociales	147 382	143 623
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61 496	55 370
Autres dettes	15 564	15 261
<b>TOTAL</b>	<b>385 397</b>	<b>351 726</b>

**Note 12 – Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel de GRTgaz**

<b>Récapitulatif évolution des Engagements Sociaux</b>		<b>Engagement au 31/12/2020</b>	<b>Engagement au 31/12/2019</b>
<b>GRTgaz au 31/12/2020 en milliers d'euros</b>			
<b>Retraites</b>	Retraites au titre des droits spécifiques futurs	278 673	208 945
	<b>Total Retraites</b>	<b>278 673</b>	<b>208 945</b>
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	Avantage en nature énergie (cf. § B.1)	592 676	504 602
	Indemnités de fin de carrière (cf. § B.2)	38 078	35 420
	Compte Epargne Jours Retraite	6 638	4 587
	Indemnités de Congés Exceptionnels	9 996	9 126
	Régime des capitaux décès	46 739	38 031
	Aide aux frais d'études	805	813
	<b>Total Avantages Post Emploi</b>	<b>694 932</b>	<b>592 579</b>
<b>Avantages long terme</b>	Rentes AT/MP et aide amiante (cf. § B.3)	35 873	32 839
	Invalidité (hors invalidité suite à IT)	13 197	11 113
	Incapacité temporaire (longues maladies)	681	150
	Invalidité suite incapacité temporaire	4 156	472
	Médailles	7 434	7 551
	<b>Total Avantages long terme</b>	<b>61 341</b>	<b>52 125</b>
<b>Total Engagements bruts</b>		<b>1 034 946</b>	<b>853 649</b>

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées en relation avec des actuaires indépendants. Les taux pondérés des principales hypothèses actuarielles sont présentés ci-après :

<b>Hypothèses actuarielles</b>	<b>Retraite</b>		<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>		<b>Avantages à long terme</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Taux d'actualisation</b>	0,78%	1,31%	0,78%	1,31%	0,52%	1,01%
<b>Taux d'inflation</b>	1,82%	1,78%	1,82%	1,78%	1,82%	1,78%
<b>Durée résiduelle de service</b>	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans

**A - PENSIONS**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le fonctionnement du régime d'assurance vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles des Industries Électriques et Gazières (IEG) est assuré par la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières (« CNIEG »). La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Sécurité sociale, et du Budget.

Les personnels salariés et retraités des IEG sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, affiliés de plein droit à cette caisse. Les conditions de détermination de droits à la retraite, fixées par le Statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics. Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en modifier les termes. Suite à la réforme du financement du régime spécial des IEG introduite par la Loi n° 2004-803 du 9 août 2004 et ses décrets d'application, les droits spécifiques (prestations du régime non couvertes par les régimes de droit commun)

relatifs aux périodes validées au 31 décembre 2004 (« droits spécifiques passés ») ont été répartis entre les différentes entreprises des IEG. Le financement des droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) afférents aux activités régulées de transport et de distribution (« droits spécifiques passés régulés ») est assuré par le prélèvement de la Contribution Tarifaire d'Acheminement sur les prestations de transport et de distribution de gaz et d'électricité, et n'incombe donc plus au Groupe. Les droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) des activités non régulées sont financées par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le décret n° 2005-322 du 5 avril 2005.

Le régime spécial des IEG est un régime légal ouvert aux nouveaux entrants.

Les droits spécifiques du régime des IEG constitués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

Les engagements de GRTgaz sont déterminés selon une méthode actuarielle conformément au mode de calcul des engagements présenté dans la recommandation de l'ANC du 7 novembre 2013 (2013-02). Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ;
- les âges de départ à la retraite ;
- l'évolution des effectifs de retraités ;
- les reversions de pensions.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- ils sont déterminés pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG ;
- les écarts actuariels sont immédiatement pris en compte.

## **B. LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL**

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs des IEG :

- Avantages postérieurs à l'emploi :
  - l'avantage en nature énergie,
  - les indemnités de fin de carrière (IFC),
  - les congés exceptionnels de fin de carrière,
  - le régime des capitaux décès,
  - les aides aux frais d'études (AFE),
- Avantages à long terme :
  - les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
  - les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
  - les médailles du travail,
  - l'aide bénévole amiante.

Les principaux engagements sont décrits ci-après.

### **1. L'avantage en nature énergie**

L'article 28 du statut national du personnel des Industries Électriques et Gazières prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs, sous condition d'ancienneté) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé « Tarif Agent ». Cet avantage recouvre la fourniture à ces agents d'électricité et de gaz à un tarif préférentiel. Les avantages dont bénéficieront les agents à la retraite constituent des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies. La population inactive bénéficiaire du tarif agent justifie d'au moins 15 années de service au sein des IEG.

Dans le cadre d'un contrat de prestation de services, ENGIE facture à GRTgaz le manque à gagner lié au « Tarif Agent » pour les bénéficiaires de son périmètre. L'engagement de GRTgaz relatif à la fourniture de gaz aux agents (actifs et inactifs), relevant des IEG correspond à la valeur actuelle probable des kWh fournis aux agents pendant la phase de retraite valorisée sur la base du coût de revient unitaire. Cet avantage consenti est déterminé par différence entre le prix de vente public de l'énergie fournie et le tarif préférentiel accordé aux agents.

## 2. Les indemnités de fin de carrière

Depuis le 1er juillet 2008, les agents (ou leurs ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent) perçoivent, lors de leur départ en retraite, une indemnité de fin de carrière progressive en fonction de leur ancienneté dans les IEG.

## 3. Les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles

Les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles reversions.

## 4. Le régime des capitaux décès

Le capital versé en cas de décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statutaire en inactivité ou en invalidité.

Il est versé aux ayants-droit prioritaires des agents décédés.

Le décret n°2015-1536 du 25 novembre 2015 relatif au capital décès servi par le régime des industries électriques et gazières a limité l'indemnité statutaire de 3 mois de pension à 3 fois le forfait du régime général (3 461€).

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose exclusivement sur l'employeur.

## C. VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISEE DES ENGAGEMENTS

### Faits marquants pour 2020 sur les engagements sociaux :

Les hypothèses actuarielles ont été revues, notamment, le taux d'actualisation et le taux d'inflation, qui ont respectivement eu un impact haussier de 134 626 milliers d'euros et 9 513 milliers sur les engagements.

En milliers d'euros	Au 31/12/2020				Au 31/12/2019			
	Retraites	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages long terme	Total	Retraites	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages long terme	Total
<b>A - Variation de la dette actuarielle</b>								
<b>Dette actuarielle en début de période</b>	(244 365)	(557 159)	(52 125)	(853 649)	(189 433)	(468 315)	(47 555)	(705 303)
Coût normal	(19 667)	(8 773)	(4 442)	(32 882)	(16 833)	(7 030)	(3 854)	(27 717)
Intérêts sur la dette actuarielle	(3 581)	(7 277)	(516)	(11 375)	(4 280)	(9 666)	(826)	(14 772)
Modification de régime				0				0
Variation de périmètre				0				0
Pertes et gains actuariels	(64 511)	(96 949)	(8 907)	(170 366)	(50 662)	(85 495)	(3 921)	(140 078)
Cotisations versées	15 374	13 305	4 648	33 327	16 843	13 347	4 031	34 221
<b>Dette actuarielle en fin de période A</b>	<b>(316 751)</b>	<b>(656 854)</b>	<b>(61 342)</b>	<b>(1 034 946)</b>	<b>(244 365)</b>	<b>(557 159)</b>	<b>(52 125)</b>	<b>(853 649)</b>
<b>B - Variation des actifs de couverture</b>								
<b>Juste valeur des actifs de couverture en début de période</b>	241 867	0	0	241 867	197 597	0	0	197 597
Rendement attendu des actifs de couverture	3 377			3 377	4 285			4 285
Pertes et gains actuariels	(1 426)			(1 426)	13 188			13 188
Variation de périmètre				0				0
Cotisations perçues	31 000			31 000	43 000			43 000
Prestations payées	(14 570)			(14 570)	(16 203)			(16 203)
<b>Juste valeur des actifs de couverture en fin de période B</b>	<b>260 248</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>260 248</b>	<b>241 867</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>241 867</b>
<b>Engagements nets de retraites A+B</b>	<b>(56 502)</b>	<b>(656 854)</b>	<b>(61 342)</b>	<b>(774 697)</b>	<b>(2 498)</b>	<b>(557 159)</b>	<b>(52 125)</b>	<b>(611 782)</b>

## D. PROVISIONS

La provision comptabilisée au 31 décembre 2020 visant à couvrir une partie des engagements accordés au personnel (cf. Méthode de comptabilisation des engagements) s'élève à 71 337 milliers d'euros.

<b>Engagements correspondant à</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Des droits déjà ouverts</b>		
Accidents du travail et maladies professionnelles	35 873	32 839
Pensions d'invalidité	18 034	11 735
- <i>Invalidité (hors invalidité suite à incapacité temporaire)</i>	13 197	11 113
- <i>Incapacité temporaire (longues maladies)</i>	681	150
- <i>Invalidité suite incapacité temporaire</i>	4 156	472
<b>Des prestations dues pendant la période d'activité des salariés</b>		
Congés exceptionnels de fin de carrière	9 996	9 126
Médailles du travail	7 434	7 551
<b>Total</b>	<b>71 337</b>	<b>61 251</b>

## **E. CONTRATS D'ASSURANCE**

Les engagements de retraites et d'indemnités de fin de carrière du GRTgaz sont couverts par des contrats d'assurance dont la gestion des fonds a été confiée à des sociétés de gestion d'actifs.

Des versements ont été effectués en 2020 sur ces fonds assurantiels pour un montant de 31 000 milliers d'euros en couverture des droits spécifiques retraites validés au cours de l'exercice.

Le montant des versements reçus du fonds pour couvrir les prestations annuelles est de 14 570 milliers d'euros.

La juste valeur de ces contrats au 31 décembre 2020 est de 260 millions d'euros dont 223 millions d'euros concernent les retraites et 37 millions d'euros concernent les IFC.

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### **Note 13 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 877 177 milliers d'euros**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires ( Montant HT)	31/12/2020	31/12/2019
Production vendue de biens	434	630
Accès des Tiers au Réseau	1 785 995	1 781 739
Prestations de raccordements	21 427	21 350
Prestations interfaces techniques	2 913	2 670
Travaux constructions modifications d'ouvrages	863	74
Centrales à Cycle Combiné gaz	0	4 220
Autres recettes	65 545	75 215
<b>TOTAL</b>	<b>1 877 177</b>	<b>1 885 898</b>

### **Note 14 – Autres achats et charges externes = 449 022 milliers d'euros**

	31/12/2020	31/12/2019
Achats non stockés	36 770	52 069
Charges de location	60 262	62 180
Entretien	68 633	68 989
Assurance	33 311	45 275
Frais de recherche et de développement	29 990	25 545
Personnel extérieur	1 579	2 199
Honoraires, rémunérations d'intermédiaires	7 963	5 043
Publicité, publication, relations publiques	7 642	5 198
Transport	2 250	2 474
Déplacements, missions et réceptions	8 215	13 863
Frais postaux et de télécommunication	8 989	5 488
Autres services extérieurs	183 418	191 117
<b>TOTAL</b>	<b>449 022</b>	<b>479 440</b>

### **Note 15 – Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation (nettes des reprises), et transfert de charges d'exploitation**

Dotations nettes aux amortissements (hors dérogatoire)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements linéaires	477 833	478 748
Reprises sur amortissements	-5 663	0
<b>TOTAL</b>	<b>472 170</b>	<b>478 748</b>

Dotations nettes aux provisions (Dotations - Reprises)	31/12/2020	31/12/2019
Provisions avantages au personnel	10 203	8 386
Provisions pour litiges	505	12 534
Autres provisions pour risques et charges	2 580	3 139
Provisions pour dépréciation actif circulant	1 646	1 805
Provisions pour litige fiscal	0	0
Reprises provisions relatives au personnel	-117	-2 684
Reprises provisions pour litiges	-13 329	-3 111
Autres reprises provisions pour risques et charges	-3 357	-4 572
Reprises provisions pour dépréciation actif circulant	-120	-481
Reprises provisions pour litige fiscal	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-1 989</b>	<b>15 016</b>

<b>Transferts de charges</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Transferts de charges	979	3 678
<b>TOTAL</b>	<b>979</b>	<b>3 678</b>

Les transferts de charges en 2020 se décomposent entre charges imputables à des tiers (dont remboursement de sinistres) pour 620 milliers d'euros et remboursement de salaires (AGECIF, refacturations...) pour 302 milliers d'euros.

### **Note 16 – Résultat financier**

	<b>Charges 2020</b>	<b>Produits 2020</b>	<b>Net 2020</b>	<b>Net 2019</b>
Revenus de titres de participation		73 526	<b>73 526</b>	<b>125 646</b>
Intérêts, charges et produits assimilés	-95 802	7 031	<b>-88 771</b>	<b>-93 175</b>
Résultat de change			<b>0</b>	<b>0</b>
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	-729	3	<b>-726</b>	<b>56</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-96 531</b>	<b>80 560</b>	<b>-15 971</b>	<b>32 527</b>

### **Note 17 – Résultat Exceptionnel**

	<b>Charges 2020</b>	<b>Produits 2020</b>	<b>Net 2020</b>	<b>Net 2019</b>
Sorties et Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-10 409	495	<b>-9 914</b>	<b>-41 993</b>
Cessions d'immobilisations financières			<b>0</b>	<b>0</b>
Amortissements dérogatoires	-200 790	112 534	<b>-88 256</b>	<b>-78 987</b>
Autres		10 711	<b>10 711</b>	<b>10 752</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-211 199</b>	<b>123 740</b>	<b>-87 459</b>	<b>-110 228</b>

### **Note 18 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 113 678 milliers d'euros**

<b>Niveau de résultat</b>	<b>Avant impôts</b>	<b>Réintégrations / Déductions</b>	<b>Impôt</b>
Résultat d'exploitation et participation des salariés	546 115	-28 701	165 634
Résultat financier	-15 971	-46 634	-20 041
Résultat exceptionnel	-87 459		-27 997
Economie d'impôt intégration fiscale			-2 158
Impôts sur les sociétés (crédits d'impôts)			-3 027
Impôts sur les sociétés (ajustement IS N-1)			1 267
<b>TOTAL</b>	<b>442 685</b>	<b>-75 335</b>	<b>113 678</b>

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2020 est de 32.02 %. Il inclut la contribution sociale de 3,3% instituée en 2000.

Pour l'essentiel, les réintégrations et déductions fiscales effectuées sur l'imprimé 2058A de la liasse fiscale concernent

- pour le résultat d'exploitation : la contribution sociale de solidarité, la participation des salariés, le compte épargne jour retraite, la taxe sur les véhicules de tourisme, la prime d'émission d'ELENGY et les autres provisions non déductibles.
- pour le résultat financier : le régime mère-fille appliqué aux dividendes versés par GRTgaz Développement et ELENGY.

## Note 19 – Variation des impôts différés

Variations des impôts différés ou latents							
Nature	Début d'exercice		Variations			Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Effet chgt de taux	Actif	Passif
<b>Provisions réglementées</b>		<b>721 540</b>	<b>0</b>	<b>-38 964</b>	<b>60 924</b>		<b>743 500</b>
- Amortissements dérogatoires		721 540		-38 964	60 924		743 500
<b>Charges non déductibles temporairement</b>	<b>9 361</b>	<b>0</b>	<b>2 997</b>	<b>0</b>	<b>245</b>	<b>12 603</b>	
- Provision indemnités congés exceptionnels	2 349		58		174	2 581	
- Participation des salariés	3 140		412		-192	3 360	
- Contribution sociale de solidarité des sociétés	696		-40		-28	628	
- Autres	3 176		2 567		291	6 034	
<b>Impôts différés actifs pour redressements fiscaux constitutifs de décalage</b>	<b>1 188</b>				<b>-45</b>	<b>1 143</b>	

## Note 20 – Groupe d'intégration fiscale

Le 15 juin 2012, le Conseil d'Administration de GRTgaz a autorisé la création d'un groupe d'intégration fiscale entre GRTgaz, « tête de groupe », et GRTgaz Développement. L'option pour le régime de l'intégration fiscale actuellement en cours est renouvelable tous les cinq ans par tacite reconduction.

En 2019, le groupe d'intégration fiscale était constitué de GRTgaz, GRTgaz Développement, Elengy et Elengy Hub.

En 2020, le groupe d'intégration fiscale est constitué de GRTgaz et GRTgaz Développement. Suite à l'opération de rachat des minoritaires de Fosmax à TOTAL, le taux de détention par GRTgaz d'Elengy et Elengy Hub est passé de 100% (en 2019) à 82,20% (en 2020).

La convention d'intégration fiscale stipule que :

- chaque société intégrée supporte la même charge d'impôt qu'en l'absence d'intégration
- l'économie d'impôt réalisée par le groupe est immédiatement acquise à la société « tête de groupe ».

Au 31 décembre 2020, GRTgaz a comptabilisé une économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale d'un montant de 2 158 milliers d'euros.

## Note 21 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net de l'exercice	329 007	333 884
Impôts sur les bénéfices	-113 678	-108 915
<b>Résultat comptable avant impôts</b>	<b>442 685</b>	<b>442 799</b>
Variation des provisions réglementées	88 256	78 987
<b>Résultat hors impôts et dérogatoire</b>	<b>530 941</b>	<b>521 786</b>

## Note 22 – Trésorerie

Trésorerie	31/12/2020	31/12/2019
Disponibilités	3 511	3 936
Solde créditeur de banque et concours bancaires	-218	-5
<b>Trésorerie nette courante</b>	<b>3 293</b>	<b>3 931</b>

## Note 23 – Engagements hors bilan

Engagements donnés :

### Le compte de régularisation des charges et des produits

Le CRCP est un compte fiduciaire extracomptable qui est alimenté à intervalle régulier par tout ou partie des écarts de coûts ou de revenus constatés sur des postes prédéfinis. L'apurement du solde de ce compte s'opère par une diminution ou une augmentation des revenus à recouvrer par le tarif au cours de l'année suivante (sous réserve du non-dépassement d'un plafond prévu par la régulation). Afin d'assurer la neutralité financière du mécanisme, un taux d'intérêt s'applique au solde du compte.

Pour le tarif ATRT7 (délibération CRE du 23 janvier 2020), les postes de charges et de revenus qui sont soumis à ce mécanisme sont :

- les charges de capital supportées par les GRT, prises en compte à 100 % au CRCP, à l'exception de celles qui font l'objet du mécanisme de régulation incitative des charges de capital « hors réseaux » et pour lesquelles seul l'écart d'inflation est pris en compte ;
- les charges d'énergie motrice (gaz et électricité) et l'écart entre les charges et les recettes liées aux quotas de CO<sub>2</sub>. Ces charges sont couvertes à 80 % par le CRCP ;
- l'écart entre l'inflation prévisionnelle prise en compte par la CRE pour la mise à jour annuelle des charges d'exploitation des GRT et l'inflation réellement constatée, couvert à 100 % par le CRCP ;
- les revenus liés à l'acheminement sur le réseau de transport en aval des PEG, sur lesquels les GRT n'ont pas d'influence, sont couverts à 100 % au CRCP (les recettes de capacité de sortie du réseau principal, d'acheminement sur le réseau régional et de livraison, et de capacités d'injection de biométhane ; les recettes de capacité d'entrée et sortie des stockages ; les recettes de conversion de pointe de gaz H en B).
- les recettes d'acheminement perçues sur le réseau principal amont (hors sorties du réseau principal, entrée et sortie des stockages) sont couvertes à 80 % au CRCP, de même pour les charges et produits annexes suivants : les accès et transactions au PEG, les recettes des services d'équilibrage Alizées, les mécanismes Use It or Loose It et Use It and Buy It, les ventes aux enchères de capacité quotidienne ;
- les produits de raccordement des centrales à cycle combiné gaz (CCCG) et les turbines à combustion (TAC). Ces produits sont couverts à 100 % par le CRCP ;
- les recettes de prestations pour tiers liées aux grands travaux d'aménagement du territoire dont la réalisation est incertaine et sur lesquels les GRT n'ont aucune influence (par exemple des projets ferroviaires ou autoroutiers) seront couvertes à 100 % au CRCP ;
- les charges pour GRTgaz et les recettes pour TERÉGA liées à l'accord entre GRTgaz et TERÉGA permettant l'utilisation par GRTgaz du réseau de TERÉGA. Le montant de ces charges et recettes est couvert à 100 % par le CRCP ;
- les coûts éventuels liés, le cas échéant, à la rémunération par les GRT des consommateurs raccordés aux réseaux de transport qui auraient signé un contrat d'interruptibilité sur le fondement de l'article L.431-6-2 du code de l'énergie sont couverts à 100 % ;
- les charges d'exploitation de R&D : en fin de période tarifaire, un bilan des montants effectivement dépensés par chaque GRT sera effectué en prenant en compte l'inflation réelle. Si le GRT a dépensé moins que la trajectoire prévisionnelle, l'écart reste à la charge de l'opérateur ;
- les charges et les recettes induites par les mécanismes de résorption des congestions dans le cadre de la zone de marché unique sont couvertes à 100 % ;
- les frais d'études sans suite pour des grands projets ayant fait l'objet d'une approbation préalable de la CRE ou les autres coûts échoués traités au cas par cas dont la CRE approuverait la couverture, couverts à 100 % au CRCP ;
- les écarts de charges au titre de la prestation de conversion de gaz H en gaz B sont couverts à 100 % au CRCP ;
- les écarts entre la prévision et le reversement réalisé entre TERÉGA et GRTgaz au titre d'une partie des recettes perçues au point de sortie PIR Pirineos sont couverts à 100 % au CRCP.
- les recettes de raccordement des unités de production de biométhane et des stations de GNV sont prises en compte à 100 % au CRCP ;
- les plus-values réalisées dans le cadre de la cession d'actifs immobiliers ou de terrains sont prises en compte à 80 % au CRCP ;

- les recettes associées aux pénalités perçues par les GRT au titre des dépassements de capacités souscrites sont prises en compte à 100 % au CRCP ;
- les charges et produits associés aux contrats avec les autres opérateurs régulés sont pris en compte à 100% au CRCP ;
- les charges de consommables (THT) sont prises en compte à 80 % au CRCP ;
- le reversement effectué par les GRD aux GRT au titre de la part du terme d'injection biométhane collecté auprès des producteurs raccordés au réseau de distribution destinée à couvrir les OPEX associés aux rebours des GRT sont couverts à 100 % au CRCP ;
- le flux inter-opérateur entre les deux GRT associé à la répartition de l'évolution du facteur d'évolution tarifaire k national est couvert à 100 % au CRCP ;
- les bonus et pénalités résultant des différents mécanismes de régulation incitative sont versés via le CRPC.

Dans le projet de délibération du 09 décembre 2020, portant décision sur l'évolution du tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel de GRTgaz, la CRE a arrêté le CRCP 2020 et l'a estimé à -19,4 M€.

Ce montant ainsi que le reliquat du CRCP au titre de l'année 2019 (-10,1 M€) et le flux inter-opérateur GRTgaz-Teréga lié à l'évolution du facteur k national (-2,2 M€) seront apurés en partie sur 2021 (-17,1 M€) et reportés en partie sur le solde du CRCP 2021 (-14,6 M€), conformément aux principes définis pour l'ATRT7.

Cela se traduit par une baisse des charges à recouvrer par le tarif ATRT7 de -17,1 M€ en 2021 pour GRTgaz.

### **Engagements relatifs aux investissements**

Dans le cadre du développement et de l'entretien de son réseau de transport, GRTgaz s'est engagé à acheter, et les tiers concernés à lui livrer, des installations techniques. Les engagements contractuels d'investissements en immobilisations corporelles de GRTgaz s'élèvent à 171 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 129 millions d'euros au 31 décembre 2019.

### **Autres engagements donnés**

Dans le cadre du soumissionnement à la TICPE, GRTgaz a donné une caution bancaire auprès des Douanes pour un montant de 1,1 millions d'euros.

## **Note 24 – Effectifs**

Les effectifs équivalents temps plein au 31 décembre sont :

<b>Effectifs</b>		<b>2020</b>	<b>2019</b>
Agents statutaires	Exécution	326	329
	Maîtrise	1 323	1 328
	Cadres	1 417	1 364
	<b>TOTAL</b>	<b>3 066</b>	<b>3 021</b>

## **Note 25 – Rémunération des dirigeants**

Les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du Comité Exécutif et les administrateurs. Leurs rémunérations se décomposent de la façon suivante :

En millions d'euros	<b>31 déc. 2020</b>	<b>31 déc. 2019</b>
Avantages à court terme	4,8	4,5
Avantages postérieurs à l'emploi	0,8	0,9
Autres avantages long terme	0,7	0,7
<b>Total</b>	<b>6,3</b>	<b>6,0</b>

*NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.*

Les jetons de présence attribués au titre de l'exercice 2019 se sont élevés à 155 150 euros.

## **Note 26 – Honoraires versés aux Commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires au titre du contrôle légal des comptes 2020 est de 228 milliers d'euros. Cette mission est réalisée par le cabinet Deloitte Touche et le cabinet BMA en co-commissariat.

## **Note 27 – Litiges**

Dans le cadre de ses activités normales, GRTgaz est engagé dans un certain nombre de contentieux avec des tiers ou administrations (y compris fiscales - se référer au paragraphe Contrôle fiscal), devant des juridictions étatiques, des tribunaux arbitraux ou des autorités de régulation.

Les principaux contentieux sont comptabilisés en tant que passifs ou constituent, selon les cas, des passifs éventuels ou actifs éventuels.

Au 31 décembre 2020, il n'y a pas, pris individuellement, de litige significatif.

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En euros

Filiales et participations	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par GRTgaz	Cautions et avals donnés par GRTgaz	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par GRTgaz au cours l'exercice
<b>A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de GRTgaz soit 6 204 249 euros</b>										
<i>- Filiales (quote-part du capital détenu par GRTgaz supérieure à 50 %)</i>										
GRTgaz Développement	40 840 000	21 611 115	100,00%	40 760 293	40 760 293	212 915 987	N/A	N/A	17 514 469	14 743 240
ELENGY	132 202 620	466 532 034	82,20%	589 014 056	589 014 056	N/A	N/A	203 562 527	62 293 956	58 782 550
Eiffel Gaz Vert	210 102 000	206 602 000	19,03%	40 000 000	39 621 827	N/A	N/A	N/A	-3 500 000	N/A
<i>- Participations (quote-part du capital détenu par GRTgaz entre 10 à 50 %)</i>										
<b>B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital</b>										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
3 GRT	4 701	344 841	83,55%	3 928	3 928	N/A	N/A	N/A	-36 187	N/A
b) Étrangères										
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
Declaranet	7 262 600	1 407 866	15,87%	1 152 500	1 152 500	206 121	N/A	11 176 562	1 126 303	N/A
b) Étrangères										